Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025201-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation 11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : ../../....

et publication du : ../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul (arrivé à 20h25), M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/201
Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 10 février 2025

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte-rendu de la séance du 10 février 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025202-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul,(arrivé à 20h25) M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/202
Objet : Remplacement de la porte de la Chapelle de Domangeville.

- Vu l'état de la porte actuelle de la Chapelle de Domangeville qui présente des signes importants de dégradation;
- Considérant que la sécurité du bâtiment n'est, par conséquent, plus assurée;
- Consédérant la nécessité de remplacer cette porte;
- Vu les devis présentés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve le devis de l'entreprise DAL BORGO Jean-Luc située 1A rue de Novéant 57680 GORZE.

- autorise le Maire à signer ce devis et à commander les travaux.

- autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour les demandes de subvention.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, M. MARCOT Alain (représenté par M. DOMBRET Christian), NASSOY-SCHNEIDER Isabelle (représentée par M. LHENRY Gérald)
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : M. GRANDJEAN Jean Paul

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025202-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025203-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GRANDJEAN Jean Paul.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/203
Objet : Compte Administratif 2024.

- Vu la présentation du Compte administratif 2024
- Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2024
- Vu les résultats de clôture de l'exercice 2024

Le Président entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

* section de fonctionnement

- résultat de clôture 2023	excédent	133 807,96
- résultat exercice 2024	excédent	228 123,56
Résultat de clôture 2024	excédent	361 931,52

* section d'investissement

- résultat de clôture 2023	excédent	380 648,54
- résultat exercice 2024	déficit	238 562,53
Résultat de clôture 2024	excédent	142 086,01
Résultat global de clôture 2024	excédent	504 017,53

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025203-DE

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)
Pour : M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, M. MARCOT Alain (représenté par M. DOMBRET Christian), NASSOY-SCHNEIDER Isabelle (représentée par M. LHENRY Gérald)
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : M. CHLOUP Roland qui avait quitté la séance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025204-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 11
Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/204
Objet : Compte de Gestion 2024.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024;
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 a été réalisée par le SGC de Metz ;
- Considérant que le projet de Compte de Gestion établi par le SGC est conforme au Compte administratif;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025205-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/205
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024.

- Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif 2024 ;
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- Constatant que le Compte Administratif 2024 présente un excédent de 361 931,52 € ;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025205-DE

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	**+**	**228 123,56**
B) INTEGRATION DES RESULTATS (LE CAS ECHEANT)		
Des anciens budgets annexes		**0,00**
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	**+**	**133 807,96**
Ligne 002 du compte administratif		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B+C	**+**	**361 931,52**
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) D 001	**-**	**0,00**
Excédent (excédent de financement) R 001	**+**	**142 086,01**
F) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	**-**	**102 049,00**
Excédent de financement	**+**	**0,00**
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E+F		**0,00**

DÉCISION D'AFFECTATION

1. AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	
(au minimum couverture du besoin de financement F)	**0,00**
2. REPORT E FONCTIONNEMENT R002	**361 931,52**
(résultat à affecter D moins ligne 1 ci-dessus)	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025206-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 11
Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/206
Objet : Vote des taux 2025.

- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 136b relatifs aux impôts et au vote des taux d'imposition;
- Vu la proposition de la commission des finances;
- Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes pour l'année 2025;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

* taxe sur le foncier bâti :	25.85 %
* taxe sur le foncier non bâti :	49.14 %
* taxe d'habitation :	20.06 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025207-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/207
Objet : Budget Primitif 2025.

- Vu la proposition de la commission communale des finances;
- Vu la présentation du Budget Primitif 2025;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le Budget Primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	971 510.52
Recettes :	971 510.52

Section d'investissement :

Dépenses :	1 420 075.53
Recettes :	1 420 075.53

- Autorise le Maire à procéder, à compter de ce jour, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fongibilité des crédits).

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025207-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025208-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/208
Objet : Subvention bibliothèque

- Vu le projet de la bibliothèque municipale d'acquérir de nouveaux ouvrages ;
- Vu le dossier de demande de subvention déposé auprès du Département de la Moselle ;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de procéder à l'acquisition des ouvrages de la bibliothèque sur le budget communal ;
- d'inscrire au budget communal le montant de la subvention départementale ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025209-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/209
Objet : Fonds de concours Impasse de la Scierie.

- Vu les travaux de voirie définitifs prévus Impasse de la Scierie;
- Considérant la possibilité de demander un fonds de concours à la CCHCPP

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de solliciter la CCHCPP sur le fonds de concours d'investissement aux Communes pour l'attribution d'une subvention de 13 900 € pour les travaux de voirie définitive Impasse de la Scierie, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

• Montant HT des travaux	27 997,50 €
• Subvention CCHCPP	13 900,00 €
• Fonds propres de la Commune	14 097,50 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025211-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/211
Objet : Terrains Domangeville.

- Vu la délibération n° 2023/506 en date du 18 octobre 2023 de la Commune de Pange décidant l'acquisition de terrains de la famille THOMAS DE PANGE;
- Considérant que cette cession entre dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier rural prévue par les articles L121-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime;
- Considérant qu'il est prononcé par le Département de la Moselle de recevoir la vente dans le cadre de la procédure échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux qu'il a mis en oeuvre;
- Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra à la Commune de PANGE de regrouper ses biens et de réaliser ses projets communaux:
- Considérant que cette acquisition ne requiet pas l'avis préalable de France Domaine;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir les parcelles cadastrées section 12 n° 19 et 51 d'une contenance totale de 0,3723 ha au prix d'UN EURO SYMBOLIQUE, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier rural prévue par les articles L121-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime;
- de charger le Département de la Moselle de recevoir l'acte d'aménagement foncier constatant le transfert de propriété.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025211-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025212-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation 11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/212
Objet : Don d'organes.

- Considérant les actions possibles pour promouvoir et sensibiliser le don d'organes;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- valide l'engagement de la Commune de Pange en tant que Commune ambassatrice du don d'organes;

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE PANGE (Moselle)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025213-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/03/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :
M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :
M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

Etai(ent) absent(s) :
Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :
M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/213
Objet : Commune Nature.

- Depuis 2011, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est mettent à l'honneur les communes et les gestionnaires d'espaces publics impliqués dans des pratiques sans pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics et contribuant à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé de tous.
Commune Nature offre l'opportunité de faire reconnaitre l'engagement de la collectivité et l'implication des équipes intercommunales auprès des habitants de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement;
Le dispositif Commune Nature se décompose en trois niveaux de distinction permettant aux collectivités et structures de progresser dans le dispositif en s'engageant vers plus de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques....Les gestionnaires d'espaces (centres hospitaliers, parcs naturels régionaux, lycées...) sont aussi concernés par la démarche.

- Considérant l'intérêt pour la commune de PANGE de poursuivre sa démarche en faveur de la biodiversité;
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la participation de la commune de Pange à cett démarche,

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- de participer au dispositif Commune Nature.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025213-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 533 PANGE

ARRONDISSEMENT : 57 METZ

TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	871 684	25,85	98,63	888 200	229 600	25,85	229 600
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 664	49,14	135,54	50 800	24 963	49,14	24 963
Taxe d'habitation (TH)	26 259	20,06	58,48	23 200	4 654	20,06	4 654
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	259 217		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	25,85	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière non bâties (TFNB)	259 217 / 259 217 = 1,000000	49,14	
Taxe d'habitation (TH)		20,06	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 824	0	-62 972	110 980	49

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
259 217		49 832		309 049

À METZ

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
ETIENNE EFFA

Le

Pour la Préfecture,

Le 19.03.2025

Pour la Commune

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote de

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025206A-BF

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 533 PANGE
ARRONDISSEMENT : 57 METZ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	105
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	62
Taxe foncière non bâtie	1 657
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	13 915
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	5 869
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	23 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	3 440
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
I. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,513139
d. Taux FB commune 2020	10,09
e. Taux FB département 2020	14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,25	99,35	0,72400	98,63
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,25	138,13	2,59000	135,54
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,58	59,70	1,22000	58,48
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,84
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 20 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	18,

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 057-215705336-20250317-2025206A-BF